

Communiqué de presse

26 janvier 2011 | Corinne Simoni – 01 44 77 39 67
| Muriel Weiss – 01 44 77 39 55 – 06 78 58 05 23

L'amélioration solidaire de l'habitat au cœur des priorités de l'Anah

Lors de la présentation de ses vœux, le 26 janvier 2011, Dominique Braye, Président de l'Anah, a tenu à rappeler le rôle social et solidaire de l'Anah. Des objectifs partagés par Benoist Apparu, Secrétaire d'Etat au logement, présent lors de cette cérémonie.

2011 marque la mise en oeuvre de la réforme des aides de l'Anah et du programme de lutte contre la précarité énergétique « Habiter Mieux » ainsi que la forte orientation en faveur des ménages les plus modestes tant en matière de lutte contre l'habitat indigne qu'au bénéfice des personnes âgées, en situation de handicap ou vivant dans des copropriétés en difficulté.

Dominique Braye est également revenu sur l'année 2010 qui a entériné de profonds changements pour l'Anah.

2011, une année d'amélioration solidaire de l'habitat

Le nouveau régime des aides de l'Anah, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2011, permet à l'Agence d'orienter plus fortement ses actions vers les ménages modestes.

Plus de la moitié des aides aux propriétaires sera consacrée aux ménages occupants leur logement.

Les ménages modestes en situation de précarité énergétique sont une cible privilégiée à travers le programme « Habiter Mieux » qui aide les propriétaires occupants à réaliser des travaux. La nouvelle réglementation de l'Anah concerne également les locataires en imposant aux bailleurs un niveau de performance énergétique a minima en contrepartie de la subvention dont ils bénéficient.

La perte d'autonomie qui touche les personnes en situation de handicap ou les personnes âgées est toujours au centre des actions de l'Anah.

L'Anah oeuvre aussi en faveur des copropriétés en difficulté. Elle répond ainsi aux besoins essentiels des populations fragiles. Car, comme l'a souligné Dominique Braye, « au-delà du logement, ce sont les conditions de vie des personnes qui sont améliorées grâce aux subventions de l'Anah. »

Le 40^{ème} anniversaire de l'Agence, qui sera célébré à la fin de l'année, sera aussi l'occasion de rappeler comment l'Anah a évolué avec les enjeux et les attentes des français.

Plus de 107 000 logements ont bénéficié des aides de l'Anah en 2010

Plus de **520 millions d'euros** de subventions ont été attribuées aux propriétaires. Aides aux travaux, à l'ingénierie ou aux opérations de résorption de l'habitat insalubre (RHI), ces subventions ont bénéficié en priorité aux ménages modestes.

Les subventions de travaux accordées en 2010

Propriétaires occupants	Nombre de logements	Montant des subventions
Total PO	53 500	146 M€
dont propriétaires très modestes	28 300	84 M€
Propriétaires bailleurs		
Total PB	33 000	291 M€
dont loyer social	11 100	170,5 M€
dont loyer très social	2 900	78 M€
Syndicats de copropriétaires		
Total syndicats de copropriétaires	20 500	49,5 M€
TOTAL	107 000	486,5 M€

Les autres subventions de l'Anah

L'Anah a également accordé en 2010 :

- **22 millions d'euros** consacrés à l'ingénierie (conception, études...)
- **10 millions d'euros** consacrés aux opérations de résorption de l'habitat insalubre (RHI)
- **36,5 millions d'euros** consacrés à l'humanisation des centres d'hébergement

La lutte contre l'habitat indigne et dégradé

	Nombre de logements	Montant des subventions
Propriétaires occupants	2 900	21 M€
Bailleurs	10 200	208,5 M€
Syndicats de copropriétaires	4 900	21,3 M€
TOTAL	18 000	250,8 M€

L'action de l'Anah dans les quartiers anciens

Au coeur des métiers de l'Anah, les aides à la rénovation des quartiers anciens dégradés, souvent situés en centre-ville, sont importantes. En 2010, **44 millions d'euros** ont permis de financer les travaux de **4 250 logements** dans le cadre de **94 Opah* de renouvellement urbain**.

A propos de l'Anah

Etablissement public de l'Etat créé en 1971, l'Agence nationale de l'habitat (l'Anah) a pour mission de mettre en œuvre la politique nationale de développement et d'amélioration du parc privé de logements existants. L'action de l'Anah revêt une triple dimension : solidaire, économique et écologique.

A cet effet l'Anah, en partenariat avec des collectivités, accorde des subventions pour l'amélioration des résidences principales à des propriétaires occupants à faibles ressources ainsi qu'à des bailleurs privés qui louent des logements à des populations modestes ou intermédiaires.

Les missions de l'Anah visent principalement à :

- réhabiliter l'habitat dégradé et lutter contre l'habitat indigne
- promouvoir la rénovation thermique
- adapter les logements à la perte d'autonomie des personnes
- humaniser les centres d'hébergement.

Pour toute demande d'informations presse: muriel.weiss@anah.gouv.fr

* Opération programmée d'amélioration de l'habitat